



Accord NAO signé : pour ne pas laisser les salariés sans rien

Notre revendication était claire : 🖐️ **Prime ou RCI, pour tous** → refus catégorique de la direction.

<p>❌ Ce que voulait la direction :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aucune augmentation générale• Aucune prime pour tous <p>C'était leur ligne rouge !</p>	<p>✅ Ce que nous avons obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur-abondement PEE : 600 €• Enveloppe RCI : 1,78% vs 1,71 en 2025• Tickets restaurant : 11,50 €• Restaurant inter-entreprises : reste à charge 0,75 €• (Hors NAO) Prêts ADE : -20 % sur les mensualités (avenant individuel refusable)
--	---

En outre, les parties signataires se sont accordées (écrit dans l'accord NAO) pour :

- veiller spécifiquement à la valorisation individuelle des salarié(e)s présentant un niveau de rémunération en décalage avec leurs pairs au travers de l'attribution de RCI et/ou de RCP, et notamment au bénéfice des salariés sites des PCE 6 à 9 ;
- poursuivre la valorisation du métier de Conseiller de Clientèle de Particuliers expert initiée en 2023 permettant le maintien de cette compétence en revenant à des niveaux proches de 2023, soit environ 250 Conseillers de Clientèle de Particuliers experts.

Le **SniacAm** aurait préféré mieux, mais on n'allait pas laisser l'équipage sur le quai.

Suite à vos retours, avec 44 % de représentativité, le **SniacAm** a fait le choix de la responsabilité :

Signer pour garantir un minimum, plutôt que laisser les salariés sans aucun acquis.

Nous refusons les postures idéologiques qui pénalisent les salariés.

Le combat continue : La force est avec nous

➤ Le **SniacAm** demande de revoir la rétribution globale et d'avancer réellement sur la flexibilité.

➤ Renforcement du digital = Pression 2.0 ? Le bon sens a-t-il toujours de l'avenir ?

Le **SniacAm** demande l'arrêt de la pression commerciale pour imposer l'utilisation d'outil digitaux (ex : MIA). A quoi sert de « prompter » sans en avoir le sens ? La liberté de réponse et le respect du travail humain doivent primer. L'IA doit être une aide et non une contrainte.

La pression peut faire faire n'importe quoi. Ne faites pas signer les clients en selfcare sur votre poste de travail ! L'atteinte des résultats ne vaut pas votre emploi.



Bulletin d'adhésion

NOM PRENOM :	DATE DE NAISSANCE :	
MAIL PERSONNEL :	TEL PERSONNEL :	
ADRESSE PERSONNELLE :	METIER :	AFFECTATIONS :
	CLASSIFICATION :	
	<input type="checkbox"/> PCE 3 et 4	
	<input type="checkbox"/> PCE 5 à 9	
	<input type="checkbox"/> PCE 10 et au-delà	

Cotisations

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
PCE 5 – 6 – 7 – 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
PCE 10 et au delà	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos délégués syndicaux

Emmanuel
Michelet
Chargé agri
EA Brionnais (71)



Yves
Tonnard
Successions
Bourg (01)



Karine
Devillard
Chargée pro
EA Brionnais (71)



Lionel
Cuby
Successions
Bourg (01)



Franck
Dumonet
Production comptable site
(69)



Alexandre
Garin
CCPART
Bourg Verdun (01)



Marc-Antoine
Bouillet
CCPART
Le Creusot (71)



Laurent
Lafourti
Agence fin de
relation (69)



Joëlle
Dumonet
CCPART
Amplepuis (69)



Thierry
Delhomme
Chargé Pro
Arroux Montceau (71)



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Identification de l'entreprise : SNIACAM Centre-Est
90 Avenue Lanessan
69410 Champagne au Mont d'Or

ICS : FR04ZZZ478924

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNIACAM CENTRE EST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNIACAM CENTRE EST.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom Prénom* (Débiteur)	
Votre Adresse*	
Les coordonnées de votre compte*	BIC : IBAN :
Type de paiement	Paiement unique <input type="checkbox"/> Paiement mensuel <input checked="" type="checkbox"/>

Mentions légales : les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et d'effacement prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à

Le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais



Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.